

NAO 2025 :

Deuxième réunion.

Premières propositions de la direction : serrez-vous la ceinture

L'inflation retenue par la direction est de **2,01 %** pour 2024. Elle propose, pour la grande majorité des salariés (donc hors promotions (0.5%) et dé-positionnement (0.2%)), un budget de **1.3 %** de l'enveloppe constituée par la somme des salaires de base bruts annuels des salariés actifs de TDF SAS et seulement sous forme d'augmentations individuelles et donc soumis à l'arbitraire. D'autres propositions annexes, à la seule hauteur des exonérations fiscales possibles, sont faites : revalorisation des Tickets Restaurant (7.26/4.84 soit 12,10 €), de l'absence cantine (7,26 €) et de la participation au RIE (qui seront étudiées au fur-et-à-mesure des augmentations de chaque restaurant).

La CGT a réclamé :

- o La définition et le montant de l'assiette de l'enveloppe constituée par la somme des salaires de base bruts annuels des salariés actifs de TDF SAS.
- o Le nombre de salariés susceptible de bénéficier de la mesure 0.2% et celle de 0.5%.
- o Un plancher du salaire de base annuel fixé à **28 000 €** pour un temps plein
- o Un plafond du salaire de base annuel fixé **120 000 €**
- o Une augmentation de salaire de **1300 €** bruts annuel minimum pour tous les salaires inférieurs à **80 000 €**.
- o Un budget des Augmentations Individuelles, en plus des Augmentations Collectives, de **2.5%**
- o L'instauration d'un plancher des bonus -> transformation des tranches de bonus 0-5% en **2-5%**, 0-10% en **3-10%**, 0-15% en **4-15%**, 0-20% en **5-20%**.
- o Que le calcul des **planchers de la CCNT** soit réalisé **hors 13^{ième} mois** (prime calculée sur taux de présence, hors temps partiel choisi).
- o Que le calcul du **bonus individuel** inclue le 13^{ième} mois.
- o La revalorisation des enveloppes de découchers et repas du soir :
 - Petit déjeuner hors nuitée : de 8->**10€**
 - Ile de France, métropoles régionales et DTOM : repas du soir **35 €**, nuitée **180 €**, enveloppe **240 €**.
 - Région : repas du soir **30 €**, découcher **145 €**, enveloppe **200 €**

Ainsi que les demandes complémentaires suivantes :

- o La réouverture des négociations de l'**accord CET, moins disant que notre Convention Collective**, en vue de reconnaître les jours posés sur ce compte comme du Temps de Travail Effectif.
- o La **neutralisation** des effets négatifs du calcul de la quote-part de la RSP pour les **arrêts maladie**.
- o La **régularisation** en matière de congés, du calcul de la participation, du bonus et du 13^{ième} mois lors d'arrêts maladies ou de temps partiel thérapeutique. Rétroactivité sur 5 ans (décision juridique fin 2023).
- o La **révision de l'accord grand déplacement** concernant la prime d'éloignement, primes de découchers pour les formations dispensées, cumulées à la prime pédagogique.
- o La **réouverture des négociations** portant sur tout le thème de la **Loi d'Orientation des Mobilités** et pas uniquement sur le Forfait Mobilité Durable, comme c'est le cas aujourd'hui.

Retour de la direction lors de la dernière réunion prévue le 28 janvier 2025...

